



Membres de la Commission

Président
de la Commission



Mieczysław Augustyn
(PO)

Vice-président
de la Commission



Kazimierz Jaworski (PiS)

Vice-président
de la Commission



Jan Rulewski (PO)



Łukasz Abgarowicz (PO)



Małgorzata Adamczak
(PO)



Piotr Kaleta (PiS)



Stanisław Kogut (PiS)



Rafał Muchacki (PO)

La Commission a la charge de la protection juridique de la famille et des problèmes économiques, de logement, éducatifs et culturels de la famille, de la politique sociale de l'Etat, du droit du travail, de la politique de l'emploi et de la lutte contre le chômage, du système de la sécurité sociale, de la protection des salariés, y compris de la sécurité et de l'hygiène du travail, des problèmes des personnes handicapées.

La Commission de la famille et de la politique sociale, comme les autres commissions du Sénat, examine la loi budgétaire dans le domaine de ses compétences et transmet l'opinion sur cette loi à la Commission du budget et des finances publiques qui a l'exclusivité de présenter le rapport sur le budget à la séance plénière du Sénat.

Au Sénat de la VIIe législature (2007–2011), la Commission de la famille et de la politique sociale est l'une des 16 commissions permanentes.

La Commission de la famille et de la politique sociale succède aux commissions du Sénat de la II^e République de Pologne (1922–1939). Le Sénat d'époque confiait les affaires sociales à la Commission de l'économie sociale, à la Commission de la protection sociale et à la Commission sociale. Après la Seconde Guerre mondiale, le Sénat n'a pas repris ses fonctions, car il fut supprimé suite à la falsification par les communistes du référendum national de 1946.

Le Sénat, reconstitué en 1989, convoqua la Commission de la politique sociale et de la santé comme l'une des premières commissions permanentes. En 1997, cette commission fut divisée en deux – celle de la famille et de la politique sociale et celle de la santé.

Les travaux de la Commission de la famille et de la politique sociale correspondent au champ de questions relevant avant tout du ministère de l'Emploi et de la Politique sociale.

La Commission examine, entre autres, les rapports annuels de l'activité du Défenseur des droits de l'enfant. A ses réunions participent, outre les représentants du gouvernement, les représentants des syndicats, des organisations des employeurs, des organisations sociales et non gouvernementales. La Commission coopère avec des experts indépendants.

La Commission lors des six premières législatures

du Sénat reconstitué (1989–2007)

La transformation de l'Etat polonais dans les années 90 du XX^e siècle influa considérablement sur les principales orientations des initiatives et des travaux législatifs entrepris au cours de cette période par la Commission. Ils concernaient, entre autres, l'emploi et la lutte contre le chômage, les organisations représentant les employeurs et les salariés, la solution des litiges collectifs, l'aide aux personnes handicapées, la protection législative de l'enfant conçu et des femmes enceintes.

Un grand succès de la Commission de l'époque fut le projet de loi sur les établissements de santé. L'adoption de cette loi par le parlement en 1991 créa le fondement du

fonctionnement du système de protection de la santé en Pologne des années 90. La Commission prépara également le projet de loi sur la sécurité sociale, auquel le Parlement n'a pas donné suite.

Les années précédant l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne en 2004 sont une période de travail intense de la Commission et du Sénat sur l'harmonisation de la législation polonaise avec le droit européen.

En 2005, suite à l'initiative législative de la Commission, le parlement adopta une loi sur la création du „Programme national de lutte contre les maladies du cancer”.

En 2005–2007, la Commission se concentra sur les questions de la politique familiale de l'Etat à l'égard des familles nombreuses, avec une institution de médiation familiale obligatoire, de l'autogestion des travailleurs sociaux, de la construction d'un nouveau système de l'égalisation des chances et du soutien apporté aux personnes handicapées.

La Commission lors de la VII^e législature

du Sénat (2007–2011)

La Commission concentre son attention de façon permanente sur la sécurité sociale et le droit du travail, l'emploi et la réhabilitation des personnes handicapées. Elle entreprit les travaux sur l'allègement des procédures d'adoption et sur les formes familiales de la prise en charge de l'enfant, ce qui contribua à la préparation par le gouvernement des projets de lois adéquats. La Commission apporta une contribution importante à l'adoption par le parlement de la loi élargissant les prérogatives du Défenseur des droits de l'enfant ainsi qu'à l'adoption des amendements de lois sur la lutte contre la violence familiale, sur la protection des enfants de moins de 3 ans, et sur l'utilité publique et le volontariat. La Commission initia les travaux sur la création en Pologne d'un nouveau système d'assistance à long terme aux personnes atteintes de maladies chroniques et aux personnes dépendantes. Grâce à la coopération avec la Banque mondiale, le président de la Commission prépara, avec des experts, et présenta en septembre 2010, le Livre Vert, qui est un rapport sur l'assistance à long terme en Pologne. Le rapport constitue la base des travaux déjà entrepris sur le projet d'une loi appropriée. Les actions importantes de la Commission

portent sur l'assistance infirmière dans les établissements d'assistance sociale. Après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la Commission émet, en commun avec le parlement, les opinions sur les documents de l'Union européenne. En 2011, elle examina le Livre Vert, préparé par la Commission européenne, sur le système de retraites en Europe.

Activité non législative

En 2006–2007, la Commission de la famille et de la politique sociale, conjointement avec la Commission de la santé, et en coopération avec l'Ambassade de Grande Bretagne à Varsovie, l'Organisation internationale du travail et l'Association des amis d'intégration, organisa une série de séminaires et de conférences consacrés à la création en Pologne d'un système d'assistance aux personnes handicapées. Les commissions ont préparé les lignes directrices pour l'élaboration d'une politique et du droit à l'égard des personnes handicapées et les recommandations pour l'amendement de lois.

En 2007, à l'initiative de la Commission, le Sénat organisa le forum interparlementaire „La famille – une chance pour l'Europe et pour le monde”, accompagnant le IV^e Congrès mondial des familles. En 2008, la Commission organisa deux conférences internationales avec la participation des représentants du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et de la Caritas Allemagne – consacrées à la réalisation de la règle de subsidiarité. Le sujet de la seconde conférence, organisée en coopération avec la Caritas Pologne et l'Université catholique de Lublin, et avec des représentants de la Caritas Europe, porta sur la problématique de l'Année européenne 2010 de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.